



Communiqué

Communiqué de presse

Mardi 17 juin 2014

Projet de loi sur les ondes électromagnétiques : France Nature Environnement a les oreilles qui chauffent !

A l'heure du passage à la 4G puis 5G, le projet de loi Ondes examiné en séance publique au Sénat ce jour doit garder les grandes orientations posées par le texte initial et ne surtout pas être vidé de son contenu essentiel lors des débats. Explications de France Nature Environnement (FNE).

De la sobriété à la baisse des expositions

Que ce soit le rapport Tourtelier / Girard sur « le développement des usages mobiles et le principe de sobriété » de décembre 2013, effectué dans le cadre d'une mission confiée par le Premier ministre, les recommandations d'août 2013 du Comité opérationnel sur les antennes-relais faisant suite au Grenelle des ondes ou encore le rapport de l'agence sanitaire, l'ANSES, d'octobre 2013, sur les radiofréquences, tous ces documents rappellent la nécessité de s'attaquer à la question des effets des ondes électromagnétiques en général et de limiter les expositions.

Les quatre principes fondamentaux doivent donc rester ceux d'une meilleure information de la population et son association aux décisions, une modération de l'exposition prioritairement des enfants mais aussi de l'ensemble de la population y compris en situation de travail, le recours aux meilleures techniques et des procédures de régulation territoriale.

Ceci implique que le principe de sobriété, de limitation des expositions et même de baisse des expositions générales soient posés dans la loi, mais pas seulement. FNE reste aussi convaincu de la nécessité de la pédagogie notamment via l'interdiction de la publicité pour les téléphones portables sans oreillettes ou encore la coupure du wifi dans les écoles en dehors des utilisations pédagogiques, mais aussi la mise en place de campagnes périodiques de sensibilisation.

Une réponse aux citoyens inquiets

Alors que depuis le 1^{er} janvier 2014 un dispositif permet à toute personne de demander des mesures d'ondes électromagnétiques à son domicile ou sur son lieu de travail, sans passer par l'intermédiaire des opérateurs de téléphonie, les citoyens comprendraient mal que rien ne soit fait sur le fond. La mesure est importante mais ne résout aucun problème.

Pour José Cambou, responsable du réseau santé-environnement de Franc Nature Environnement : « *Cette loi est attendue. Son texte doit acter des recommandations faites par les différents organismes et valider l'application du principe de précaution et de sobriété. Nous parlons d'une exposition la plus faible possible, pour tenir compte notamment des populations les plus sensibles et attendre sereinement le déploiement de la recherche et de ses résultats en la matière. L'insécurité juridique invoquée par les opposants est irrecevable puisque que ce texte consiste précisément à délimiter le cadre. Ne perdons pas plus de temps. Un nouveau report de décision serait coupable !* ».